



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, **le 10 avril 2024 à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de CASTETS, dûment convoqué le **28 mars 2024** s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de CASTETS, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL, Maire.

Identifiant : DEL2024FG10042415

PRESENTS : BARRERE Jean Louis - BORDELANNE Dominique - CAMPAGNE Jean-Paul - DARMAYAN Stéphane - DIBOS Thierry - ETCHEVERRY Dominique - FRUIT Vanessa - GALICHET Guillaume - LAGOUEYTE Clément - LAMOLIE Michel - LAVIELLE Michelle - MERLIN Laurence - MOUHEL Philippe - SERVISSOLLE Eliane - SOLER Catherine - TORREGROSSA Gérardine - VEJUX Denis- YARZABAL Isabelle

ABSENTS : SEYS Coralie

POUVOIRS : MOUHEL Philippe pour SEYS Coralie.

Vanessa FRUIT est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 19 Présents : 18 Pouvoirs : 1

Objet : Délibération rectificative- Election des membres du conseil municipal et des personnes qualifiées à la Régie des fêtes de la Commune

Considérant la décision du maire en date du 24 mars 2015 portant création d'une régie de recettes et d'avances pour les fêtes et les animations de la Commune de Castets ;

Considérant que cette régie est administrée, sous l'autorité du Maire et de son Conseil municipal, par son conseil d'exploitation ;

Considérant que le conseil d'exploitation est renouvelé à la suite de la mise en place du nouveau Conseil Municipal ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le nombre de représentants de la Commune pour permettre de répondre à la demande d'implication d'un plus grand nombre d'élus à l'activité de la Régie des fêtes ;

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser la liste des personnes qualifiées en raison des départs de deux membres ;

Considérant que le Monsieur le Maire propose :

- 8 représentants de la Commune :

- Denis VEJUX
- Dominique ETCHEVERRY
- Guillaume GALICHET
- Thierry DIBOS
- Michel LAMOLIE
- Vanessa FRUIT
- Jean-Paul CAMPAGNE
- Clément LAGOUEYTE

5 personnes qualifiées :

- Frédéric HERRERO
- Lionel LABARTHE
- Clémence DE AZEVEDO
- Lydia LAHET
- Yoann DESLUX



Après délibérations, le Conseil municipal, décide par 19 voix pour, de modifier le nombre de membres du conseil municipal au sein du conseil d'exploitation de la Régie des fêtes pour permettre à 8 élus de siéger et désigne les personnes suivantes

-8 représentants de la Commune :

- Denis VEJUX
- Dominique ETCHEVERRY
- Guillaume GALICHET
- Thierry DIBOS
- Michel LAMOLIE
- Vanessa FRUIT
- Jean-Paul CAMPAGNE
- Clément LAGOUEYTE

- 5 personnes qualifiées :

- Frédéric HERRERO
- Lionel LABARTHE
- Clémence DE AZEVEDO
- Lydia LAHET
- Yoann DESLUX

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire.

Philippe MOUHEL